

COMMENT AGIR EN CONFIANCE AVEC UN PARTENAIRE DONT ON SE MEFIE ?

Esther Gonzalez-martinez

La Découverte | Réseaux

2001/4 - no 108
pages 87 à 123

ISSN 0751-7971

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-reseaux-2001-4-page-87.htm>

Pour citer cet article :

Gonzalez-martinez Esther, « Comment agir en confiance avec un partenaire dont on se mefie ? », *Réseaux*, 2001/4 no 108, p. 87-123. DOI : 10.3917/res.108.0087

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

COMMENT AGIR EN CONFIANCE AVEC UN PARTENAIRE DONT ON SE MEFIE ?

Esther GONZALEZ-MARTINEZ

« Ainsi, vous dites que la conformité des vues humaines décide de ce qui est vrai et de ce qui est faux ? » – Est vrai et faux ce que les hommes *disent* l'être ; et ils s'accordent dans le *langage* qu'ils emploient. Ce n'est pas une conformité d'opinions, mais de forme de vie.

L. Wittgenstein, *Investigations philosophiques*, § 241¹.

Supposons que la confiance soit à la base de tout échange*. Quel type de confiance caractérise une rencontre marquée par des activités d'accusation et de défense, où les acteurs soutiennent des points de vue contraires, où la conduite et la parole des interlocuteurs sont sérieusement remises en question ? Peut-on affirmer que toute confiance a déserté ce type d'interaction ? Constaté qu'un procureur et un prévenu, malgré leurs différends, en viennent à gérer leur coprésence en la moulant dans une forme typique – une audition judiciaire – nous a mis sur la piste d'une confiance pratique liée non pas aux jugements et aux opinions, mais à la coordination des échanges.

Dans son texte sur *trust* publié en 1963, Garfinkel soutient que le sens partagé du monde émerge parce que les individus se fient les uns aux autres : ils comptent les uns sur les autres pour prendre les mêmes cadres normatifs et les mêmes attentes d'arrière-plan comme bases pour l'action. La confiance en la disposition des autres à se conformer aux règles du jeu de l'activité, à respecter ce qui est normal et moral, à effectuer certaines opérations ou à adopter certaines attitudes, repose sur la souscription à

* Nous remercions Louis Quéré, André Petitat, Raphaël Baroni, Alain Bovet et Fabrice Jordan de leurs suggestions et critiques. Stéphanie Pahud nous a aidée à vérifier nos transcriptions avec compétence et beaucoup de gentillesse. Sans la grande générosité de Raymond Depardon, qui nous a donné accès à ses enregistrements, notre travail n'aurait pas été possible.

1. WITTGENSTEIN, 1961, p. 210 [*trad. révisée*].

« l'attitude naturelle de la vie quotidienne ». Garfinkel se détachera par la suite de cette conception qui surestime la conformité aux règles constitutives, ramène l'intercompréhension à un système de coordination *a priori* des interprétations et des anticipations individuelles et n'aborde pas dans le détail la constitution, le maintien et la modification de cette confiance de base². L'étai autour de la conscience de l'individu se desserrant, les *breaching experiments* cédant le pas à l'observation attentive des cours d'action, Garfinkel a situé de plus en plus l'organisation du social dans les « ... pratiques méthodiques qui composent l'ici et maintenant de la situation³ ».

Notre travail renoue avec la problématique ethnométhodologique de la confiance, en ancrant celle-ci au niveau de l'organisation de l'action, de la constitution routinière et pratique de son caractère ordonné et intelligible. Cette hypothèse nous conduit à porter l'attention sur le mode interactionnel propre à l'audition judiciaire et à comprendre en quoi il permet aux acteurs d'interagir et de mener à terme leur rencontre⁴. L'analyse détaillée de quelques séquences d'action permettra de mettre en évidence des dispositifs d'ordonnement des échanges spécifiques à cette procédure. Nous nous intéresserons en particulier à la production d'« ajours » : des ouvertures à l'intérieur du discours du procureur qui autorisent des interventions brèves de la part du prévenu⁵. L'analyse de cette production constitue une voie pour « reconnaître » et caractériser le type de confiance impliqué dans l'action : une confiance pratique, produite séquentiellement de façon concertée et observable.

2. LYNCH (1993) situe le texte sur *trust* dans la proto-ethnométhodologie, fortement influencée par la phénoménologie de Schütz.

3. WATSON, 2001, p. 22.

4. Le corpus analysé comprend vingt et une auditions menées par un même procureur, dans le cadre de la procédure française de comparution immédiate. Cette procédure pénale d'urgence est conduite directement par un procureur, sans qu'un juge d'instruction soit saisi de l'affaire. Elle permet de juger la personne généralement le lendemain de sa détention. Si le procureur, à l'issue de l'audition, considère que les faits sont suffisamment élucidés et qu'ils désignent le prévenu comme auteur de l'infraction, il le traduit sur-le-champ devant le tribunal correctionnel. Ces auditions se déroulent dans une petite pièce, le procureur est à son bureau et le prévenu est assis face à lui, un gendarme se tient silencieux à côté de la porte, derrière le prévenu. Elles durent en moyenne à peine dix minutes et sont structurées en quatre phases qui se distinguent autant par les tâches réalisées que par l'organisation langagière des échanges : 1) ouverture (accueil, identification) ; 2) discussion (lecture des charges, déclaration, examen des faits, argumentation, rédaction de la déclaration) ; 3) résolution (annonce de la décision, signature de la déclaration) ; 4) clôture (présentation de la suite de la procédure, clôture de la rencontre).

5. Une pièce de tissu ajourée présente de petites ouvertures, parfois traversées par un ruban.

LA CONFIANCE AU NIVEAU PRATIQUE

La confiance est traditionnellement associée au caractère indéterminé, incertain et hasardeux de l'action. Le raisonnement est globalement le suivant : participer au monde est menaçant pour des individus, naturellement vulnérables, qui s'exposent sur le plan physique, matériel ou en termes plus symboliques. L'individu est en danger du fait du caractère difficilement maîtrisable de son environnement, de l'indétermination de l'action d'autrui et de l'imprévisibilité du déroulement des activités auxquelles il participe, ainsi que de leurs conséquences qui ne peuvent pas être déterminées à l'avance. Il lui est en outre difficile, sinon impossible, de se livrer à des calculs de probabilités sur l'occurrence de tel ou tel événement, voire de connaître déjà quels sont les possibles à sa disposition ou ceux sur lesquels ouvre l'action. Et pourtant, il est non seulement obligé de s'engager dans l'action, mais en plus c'est elle qui lui procure l'occasion de se réaliser et d'accomplir ses objectifs. Pour éviter la paralysie et saisir ses chances, il s'appuie sur les données disponibles, qui ont trait directement à la situation ; sur cette base, il formule des estimations et des conjectures qui vont lui permettre d'orienter son agir. Il se fie aussi, de façon plus ou moins diffuse, à des savoirs d'arrière-plan qui lui indiquent ce qu'il est vraisemblable d'espérer. A défaut d'une connaissance parfaite du futur, voilà notre acteur armé d'un ensemble d'expectatives auxquelles faire confiance, en espérant qu'elles ne se révéleront pas, par la suite, illusoires⁶.

Cette description véhicule une vision rationaliste et intellectualiste de l'agir. Elle place l'individu en amont de l'action, celle-ci faisant partie de l'avenir. L'homme est un être réflexif, au clair sur les objectifs à poursuivre et les intérêts à défendre et sur les moyens à utiliser ; sur cette base, il élabore des plans, adopte des stratégies, ou tout au moins nourrit des craintes et des espoirs. L'accent est mis sur les processus de raisonnement et de connaissance, sur l'anticipation, la délibération et la préparation, ainsi que sur les appuis cognitifs et conventionnels de l'action, au détriment de la gestion de son développement *in situ*⁷. La démarche ethnométhodologique se propose justement d'aborder ce dernier aspect afin de respecifier la nature des mécanismes sociaux à partir de l'observation de leur opérativité.

6. Telle nous paraît être la trame centrale, par exemple, des travaux sur la confiance de LUHMANN, 1979, 2001.

7. Nous avons trouvé des éléments pour comprendre et pour dépasser ce modèle d'analyse de l'incertitude dans QUERE, RELIEU, 1997 ; RELIEU, QUERE, 1998.

Bittner, observant comment la police « maintient la paix » dans un quartier à problèmes, affirme : « [L'] impression générale n'est pas tellement celle d'une méfiance active mais d'un manque de pertinence de la confiance. (...) Ce qui ne peut pas être sous contrôle immédiat est en dehors de la réalité sociale pratique⁸ ». Confrontés à des habitants imprévisibles, nullement fiables, les policiers ne s'autorisent aucune spéculation quant aux probabilités d'être abusés ; ils ne considèrent d'autre logique que celle du moment présent, de l'action en cours et se concentrent sur la gestion, au coup par coup, des situations qui se présentent. Cette citation nous invite à placer notre enquête dans l'ordre des pratiques. Une conception située de l'agir étudiera précisément le déploiement et l'enchaînement, *in vivo*, des gestes des acteurs et le déroulement de l'action. Dans cette optique, les formes instituées d'échange, articulées en fonction de normes, de positions et de perspectives, apparaissent comme des instances-clés susceptibles d'informer les gestes des acteurs. Le problème est que le couplage entre ces éléments et le cours d'action est loin d'être automatique⁹. Ni le modèle de l'ajustement spontané, ni celui de l'application stratégique, ni celui, plus subtil encore, de l'actualisation ou de la détermination de cadres normatifs, ne correspondent à la perspective de Garfinkel. Pour lui, les deux phénomènes, structures et action, sont à la fois intimement liés, et cela de « ... façon inévitable et irrémédiable¹⁰ », et irréductibles l'un à l'autre. L'irréductibilité des actions à leurs cadres s'explique moins par une supposée indétermination du donné que par les aléas du passage à l'acte, par le caractère imprévisible, contingent, des contraintes locales.

Malgré l'existence de formes préexistant à la rencontre, le déroulement de celles-ci reste problématique ; le modèle a beau être devant nos yeux, tout reste à faire. Les acteurs doivent s'engager dans le cours d'action, procéder au développement de l'interaction, pour être fixés sur la nature de l'échange et pour savoir à quoi s'en tenir et quels gestes accomplir. En dépit des enjeux, bon nombre de situations d'action ne laissent pas véritablement place à la réflexion et à la vigilance. Les interventions se succèdent à un rythme soutenu, ce qui est à faire est réalisé « sur le vif ». Les acteurs parviennent à agir et à coordonner leurs actions réciproques, principalement sur la base combinée de l'application de routines d'action et de la production *in situ* de la visibilité de l'échange.

8. BITTNER, 1967, p. 705 [trad. de l'auteur].

9. FORNEL, QUERE, 1999.

10. GARFINKEL, WIEDER, 1992, p. 191 [trad. de l'auteur].

Les routines sont des agencements standardisés d'actions, des méthodes spécifiques d'autoorganisation de l'agir mises au point par la combinaison d'expériences personnelles et d'un savoir-faire culturel. Ces façons organisées de faire sont incorporées par les individus sans solliciter la réflexion. Elles sont connues des participants, selon des modalités non théoriques, et ils s'en servent pour instaurer l'échange et y participer¹¹. Par leurs gestes et leurs dires, les acteurs garantissent de manière réciproque (et d'une façon qui échappe en grande partie à leur volonté) l'analysabilité en contexte de leurs conduites ; ils instaurent un sens partagé de ce qui est en train de se passer. En adoptant une orientation commune, leurs échanges donnent forme à la rencontre ; celle-ci est reconnue comme étant d'un certain type ou comme répondant à un certain ordre. C'est ainsi que les individus « voient » à qui et à quoi ils ont affaire, dans quel jeu ils se sont engagés et comment il convient de procéder¹². Sur cette double base, routines et visibilité, les participants assurent l'enchaînement de leurs gestes ; les actions de l'un s'accordent avec celles de l'autre. Il s'agit d'une coordination tour après tour, faite de l'intérieur de l'activité, par des agents aux prises avec l'immédiat ; chaque élément s'encadre dans les autres et établit des rapports avec eux. D'une certaine façon, les acteurs, absorbés par les indications à leur disposition, font l'économie de la réflexion et de l'interprétation, ce qu'il convient de dire et de faire est clairement sollicité par l'interaction.

Notre hypothèse centrale est que l'acteur n'a pas besoin d'effectuer un acte de confiance ni d'établir avec ses partenaires une relation particulière pour

11. L'ethnométhodologie insiste sur le caractère accompli des échanges routiniers (SCHEGLOFF, 1986). La caractérisation et la distinction des habitudes : automatismes, routines, savoir-faire, *skills*... demeure une des questions pendantes de la théorie de l'action, QUERE, 2001.

12. La réflexion sur la perception et la « vision partagée » est essentielle à l'approche ethnométhodologique et a donné lieu à un certain nombre de recherches empiriques. Ici, nous nous limiterons à citer quelques propos fondateurs : « Voici ce que je veux dire par *accountable* et ce qui retient mon attention quand j'utilise ce terme : par *accountable* j'entends observable-et-rapportable, c'est-à-dire à la disposition des membres à travers ces pratiques situées que sont voir-et-dire. » GARFINKEL, 1984 [1967], p. 1 [*trad. de l'auteur*]. « Il est "observable-rapportable". Il est disponible pour une observation et pour un compte rendu. Maintenant j'ai besoin de faire marcher ces deux choses ensemble. Si, pour le faire, un mot de la langue anglaise avait existé, je l'aurais pris. Mais il n'y en a pas, alors j'ai utilisé les mots "*accounting*" ou "*accountable*" ou "*account*". » GARFINKEL, 1974 [1968], p. 17 [*trad. de l'auteur*]. La visibilité fait référence à la construction prédiscursive de l'*accountability*. Elle est étroitement liée au faire, à l'orientation pratique de l'échange dans un sens spécifique.

parvenir à agir en confiance en se laissant guider par la dynamique en cours. Cette confiance est ancrée dans le « juste-ce-qui-est » (*just-thisness*) de l'échange, ou encore dans « ... les traits spécifiques *in vivo* de l'ici et maintenant d'une situation tels qu'ils sont produits et occasionnés localement et dont l'ordre identifiable et reconnaissable provient de l'assemblage de ces eccétés¹³ ». Localisée, informée par le contexte, elle s'ajuste toujours aux circonstances. Elle a trait à la manière dont l'interaction est produite de façon concertée et intelligible, locale et endogène, avec ce qui est à disposition, sous la pression du temps et sans relâche. Grâce à des pratiques de coordination routinières et banales, qui agissent de façon immédiate, les acteurs peuvent se dire : « je vois », « ça joue », « ça fait sens », « je suis dedans ».

COMMENT SONT INSTAURES ET MAINTENUS, AU COURS DE L'AUDITION, L'ORDRE, LA COORDINATION ET LA CONFIANCE

Lors de leur rencontre, le procureur et le prévenu savent comment agir ; ils échangent leurs propos de façon organisée et soutenue, ajustent leurs comportements les uns aux autres. La question reste de savoir comment cette coordination est concrètement et spécifiquement accomplie.

L'ordonnement des échanges est donné par un jeu, lié à l'enchaînement des énoncés, fait de propositions et de prises de position par rapport aux propositions. Une proposition, véhiculée par un énoncé, accomplit la réception des énoncés précédents ; elle manifeste la perspective de son auteur, celle qu'il souhaiterait voir endossée par son interlocuteur, ainsi que l'orientation qu'il entend donner à l'échange. En conversant, les individus se font des propositions qui définissent des perspectives, chaque interlocuteur se positionne par rapport aux propositions qu'il reçoit ; il les ratifie, les rejette, les modifie et les redirige vers son interlocuteur¹⁴.

Ces enchaînements de positionnements s'appuient sur l'alternance des tours de parole et sur les techniques qui servent à) à prendre, passer et garder la parole, en évitant les silences, les interruptions et les chevauchements, ainsi

13. WATSON, 2001, p. 25. Nous reprenons ici directement un bon nombre des expressions utilisées en ethnométhodologie pour définir l'eccété (GARFINKEL, WIEDER, 1992 ; GARFINKEL, 2001).

14. Pour une présentation de ce modèle, voir QUERE, 1987, 1991.

qu'à b) produire et identifier des points de complétude possibles (*completion points*), qui sont les moments qui conviennent à la prise de la parole par un nouvel interlocuteur¹⁵. Les énoncés sont façonnés de manière à manifester une orientation particulière et à provoquer une réponse donnée au moment approprié (*recipient design*¹⁶). Le principe de la *conditional relevance*, qui sous-tend le modèle de la mécanique conversationnelle, stipule que les structures conversationnelles comportent des systèmes de pertinences et de préférences¹⁷. La production d'un énoncé (et de l'action qui lui est associée) ouvre la voie à l'accomplissement d'un second énoncé, qui est attendu comme une conséquence du premier. L'intervention de A projette des contraintes et des attentes sur l'énoncé à venir ; par sa réponse, B établit un lien avec ce qui vient d'être dit en même temps qu'il pose des jalons pour les interventions qui vont suivre. Les acteurs enchaînent ainsi leurs énoncés et se rendent mutuellement accessible leur compréhension de l'échange en cours.

Par rapport à ce modèle, les échanges propres à l'audition judiciaire étudiée présentent des caractéristiques particulières. La distribution, le type et l'ordre des tours sont en bonne partie préétablis et restent stables (*turn pre-allocation*), les altérations sont rares ; le cas échéant, elles sont remarquées et provoquent des conflits entre les interactants. Nous observons aussi une distribution inégale – au bénéfice du procureur – des droits à prendre, à donner ou à garder la parole. Ces droits concernent aussi la définition du type des tours. En outre, comme c'est le cas pour bien des interactions formelles, certains tours, notamment ceux revenant au membre qui occupe la position « supérieure », ne respectent pas les projections posées par les énoncés qui les précèdent¹⁸.

L'audition se présente comme une situation où les acteurs manifestent régulièrement des perspectives qui s'excluent réciproquement – sur les

15. SACKS, SCHEGLOFF, JEFFERSON, 1974.

16. « ... le propos d'un participant à une conversation est construit ou conçu de manière telle qu'une orientation et une sensibilité soient manifestées envers le ou les autres personnes spécifiques que sont les interlocuteurs. Dans notre travail, nous avons constaté que le *recipient design* fonctionnait au niveau du choix des mots et des topics, de l'acceptabilité et de l'agencement des séquences, des options et des obligations quant à l'ouverture et à la clôture des conversations, etc. » SACKS, SCHEGLOFF, JEFFERSON 1974, p. 727 [trad. de l'auteur].

17. POMERANTZ, 1984 ; SACKS, SCHEGLOFF, 1979 ; SCHEGLOFF, 1990 [1968].

18. C'est sur ces particularités de l'échange que se fonde son caractère formel et asymétrique. ATKINSON, 1982 ; EGLIN, WIDEMAN, 1986 ; HAVE, 1991 ; MAYNARD, 1991.

« faits » autant que sur le mode d'échange. La coordination de l'action passe alors très souvent par la mobilisation d'un mode interactionnel particulier où la formulation autant que le rejet des propositions se font par la mobilisation et le détournement de routines d'action. Les routines simplifient l'échange et procurent une marche à suivre facilement identifiable. Comme les acteurs ne peuvent pas toujours rejeter ouvertement et complètement les propositions qu'ils reçoivent, ils les modifient, leur résistent, les acceptent de façon minimale ou les ignorent. Ils se manifestent ainsi réciproquement un comportement de membres raisonnables et coopérants (jusqu'à un certain point), mais échappent au risque qu'un excès d'adhésion aux pertinences de l'autre pourrait leur faire encourir.

LA COORDINATION DES ECHANGES LORS DE LA « LECTURE DES CHARGES »

Après une première phase consacrée à l'identification du prévenu, le procureur lui communique les charges retenues contre lui. La « lecture des charges », dont le début et la fin sont clairement marqués, se détache du reste de l'audition de façon distincte, les échanges qui la constituent présentant une structure d'ordre particulière. Etant donné que nous avons relié la confiance à l'instauration de modes d'échange routiniers et à la production de leur visibilité, il nous paraît intéressant de saisir comment les acteurs parviennent, à chaque fois, à un déroulement typique et régulier de cette partie de l'audition¹⁹. C'est-à-dire comment, alors qu'ils sont exempts de toute illusion de collaboration, se communiquent-ils néanmoins ce qu'ils prétendent faire, manifestent-ils l'orientation qu'ils comptent donner à l'échange, font-ils voir à leur interlocuteur ce qu'ils attendent de lui ? Dans cet article, nous nous concentrerons sur certaines procédures utilisées, une fois la « lecture des charges » installée, pour assurer l'enchaînement des interventions.

Assurer l'enchaînement des interventions en leur donnant une forme particulière

D'après le code de procédure pénale, le procureur communique au prévenu les faits qui lui sont reprochés, puis celui-ci produit sa propre déclaration.

19. Au sens de LEVINSON, 1979.

Ainsi, la « lecture des charges » serait une réalisation individuelle du procureur, une tâche qu'il accomplirait sans que la participation de son interlocuteur soit nécessaire. En réalité, sur les vingt et une « lectures des charges » de notre corpus, il n'y en a que quatre où le prévenu n'échange aucune parole avec le procureur. Et, même dans ces cas, il est possible de considérer cette activité comme une production conjointe des deux interlocuteurs, car elle exige d'eux qu'ils se mettent d'accord sur le mode de coordination de leurs actions réciproques. De fait, dans ces extraits, les acteurs manifestent une orientation commune vers la production d'un long tour (*multi-unit turn*) où une personne conserve la parole tandis que l'autre reste totalement silencieuse. La production d'un enchaînement d'unités, qu'elles soient réalisées par un participant ou par les deux, demande un travail d'ajustement grâce auquel un des interlocuteurs autorise, ne serait-ce que par son silence, les interventions de l'autre.

Extrait²⁰ n° 1 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 26]

→Proc.: hein vous êtes née le (j...m...a...) à Paris vingtième - ↑et donc euh↑ il vous est reproché comme vous avez reconnu euh devant la police deux vols <j'ai retenu deux vols> le vol du: d'un portefeuille au préjudice d'une dame euh °(P...N...)° et le vol d'un: portefeuille ou porte-monnaie au: préjudice d'une dame qu'on n'a pas pu identifier v ou d'un homme qu'on n'a pas pu identifier hein puisque (c'est ce que vous avez dit à la police) ↑bien alors je vous écoute↑ vous avez: quelque chose à me dire? donc, euh

-Prév.: oui j'ai fait ça parce que c'est les fêtes de Noël et j'ai pas ma fille à ma garde et: je=

Extrait n° 2 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 67]

→Proc.: - et je vous reproche d'avoir euh volé avec votre camarade un blouson qui contenait un livret d'épargne euh: et cela en fracturant une porte donc vous connaissez les accusations euh: <qui pèsent contre vous> à savoir qu'un policier qui était certainement - <en surveillance> euh: a vu la scène euh et a appelé ses collègues par radio <qui vous ont arrêté>. vous et votre camarade - voilà qu'est-ce que vous avez à dire de ça?=-

-Prév.: =mais moi ce que j'ai à dire ce que je n'ai fractionné euh je n'ai rien fracturé du tout,

20. Le lecteur trouvera, en annexe, une présentation des conventions de transcription.

Si les charges sont présentées d'une seule traite, c'est parce que le procureur n'insiste pas sur le découpage de son discours en unités ; par exemple, il n'introduit pas de pauses qui appelleraient l'intervention du prévenu ; il présente par contre les charges en enchaînant les différents énoncés de manière relativement rapide. Lorsque le discours ralentit – et qu'apparaissent des « hein », des « euh » ou des prolongations de voyelles –, ni le procureur ni son interlocuteur ne saisissent l'occasion pour introduire une ouverture autorisant l'intervention du prévenu. L'effort va plutôt au renforcement du propos – énoncés affirmatifs, insistance sur les éléments essentiels à l'accusation – et à la production de « lectures » extrêmement succinctes. Le prévenu ne produit aucune expression verbale, ne profite d'aucune pause, ni d'aucun moment de faiblesse du discours pour intervenir, ne marque pas la fin des unités, ne demande pas une présentation plus détaillée des charges. S'il se manifeste, c'est avec des hochements de la tête, des soupirs ou des claquements de la langue, qui ne parviennent pas à infléchir la tournure de l'énoncé en cours.

La production d'« ajours »

L'analyse de conversation s'éloigne radicalement du paradigme de l'information. A la place d'une transmission unidirectionnelle entre un émetteur et un récepteur, nous assistons à un va-et-vient constant de la parole entre les participants à l'échange. Au lieu d'un message à la forme et au contenu clairement préétablis, on trouve un processus d'élaboration *in situ* des objets de discours et des objets tout court, qui peuplent le monde des acteurs : intentions, faits, événements... « Les charges » et « leur lecture » sont une construction « à toutes fins pratiques », davantage qu'une réalité fixe. Un interlocuteur peut, par exemple, entre beaucoup d'autres techniques, enrichir son discours de nouvelles observations, répéter ou reformuler son énoncé, l'allonger en ajoutant de petits bouts de phrase (*tag positioned components*) ou jouer avec ses caractéristiques prosodiques²¹. La personne qui parle et son interlocuteur orientent la prise de parole, la provoquent à un moment donné, la retardent, l'empêchent, déterminent sur quel élément elle doit porter, etc²². La caractéristique la plus saillante de la

21. Les acteurs ont également la possibilité de produire, sur la base d'une même structure, des séquences plus ou moins dilatées en fonction des circonstances de l'interaction (*expanded/unexpanded sequences*) JEFFERSON, SCHENKEIN, 1978 [1977].

22. L'analyse de conversation a montré avec force détails le fonctionnement et l'efficacité de ces « méthodes ». Voir par exemple JEFFERSON, 1973. Nous ne cherchons pas ici à refaire

« lecture des charges » est de présenter des séries d'« ajours » qui autorisent l'insertion dans le discours du procureur d'une contribution émanant du prévenu.

Extrait n° 3 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 51]

- Proc.: (...)↑bien alors maintenant on en vient à ce que je vous reproche↑
d'abord vous portiez euh <une arme de la sixième catégorie je crois=
-Prév.: [°ouais°
-Proc.: [=que c'était je me souviens> c'était un: ((il feuillette le dossier)) un
revolver à grenailles
-Prév.: ouais
-Proc.: oui un pistolet automatique de: grenailles
-Prév.: ouais
-Proc.: c'est pour ça hier que vous avez été interpellé
-Prév.: ouais ouais
-Proc.: et puis euh: vous avez été condamné à la vingt-huitième chambre du
Tribunal de Paris=
-Prév.: =ouais=
-Proc.: =le (j...m...) dernier=
-Prév.: =ouais
-Proc.: à dix ans d'interdiction du territoire=

Extrait n° 4 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 56]

- Proc.: (...) et: donc euh vous êtes là parce que: vous avez été arrêté à la suite
d'un en sortant d'un cambriolage avec un pied-de-biche=
-Prév.: =oui
-Proc.: vous aviez fait un appartement un studio=
-Prév.: =voilà
-Proc.: en emportant bon tout ce qui était facilement vendable quoi ()
-Prév.: euh je suis toxicomane: =

Les « ajours » sont produits autant par le procureur que par le prévenu, qui entend l'énoncé de son interlocuteur comme une demande d'intervention, en particulier comme une demande d'acceptation de ce qui vient d'être dit.

cette démonstration, mais à inscrire ces mouvements de mécanique conversationnelle dans le mode interactionnel propre à l'audition.

Ils se situent souvent à la fin des unités qui composent le discours du procureur et plus rarement à l'intérieur (ce qui produirait un chevauchement). Le procureur avance une affirmation sans enchaîner tout de suite la suivante. Parfois, le prévenu respecte cette micropause, différant sa propre intervention ; d'autres fois, il prend immédiatement la parole en produisant un enchaînement. Les interventions qu'il tend à produire sont : « mmh mmh », « oui », « ouais », « voilà », « c'est ça », « non », « ce n'est pas vrai », « ce n'est pas juste », « d'accord », ou alors des énoncés écho²³.

La production de « tours à plusieurs unités » (*multi-unit turns*) accompagnés d'expressions minimales de la part de l'« écouteur » a un caractère routinier. La littérature a étudié en profondeur ce type d'échange et les expressions, apparemment anodines, qui interviennent entre les unités, en relevant des distinctions subtiles tant au niveau de leur forme que de leur usage²⁴. « Mmh mmh », « oui », « ouais » peuvent être entendus comme des « *continuers* » : leur producteur manifeste que son interlocuteur est en train de produire une série d'unités. Ces expressions peuvent aussi manifester l'attention accordée à l'énoncé précédent ou montrer comment il est compris. Parfois, elles indiquent à l'avance l'accord ou l'acceptation, ne serait-ce que parce que le prévenu évite de contester les dires du procureur. D'autres expressions – « c'est ça », « non », « ce n'est pas vrai » – sont clairement entendues et produites comme une acceptation ou une réfutation de ce qui vient d'être dit.

Le prévenu place son intervention avec une grande précision grâce aux indications de son interlocuteur. Le procureur contribue à la production de ces « ajours » en découpant clairement son discours en unités – nous l'avons déjà souligné. Nous pouvons encore signaler (sans poursuivre l'inventaire exhaustif) le rôle joué par les pauses (8), les intonations descendantes (7) ou montantes et les expressions interrogatives telles « hein » ou « euh » par lesquelles le procureur conclut l'unité et qui sollicitent la participation de son interlocuteur (5). Des ressources prosodiques – tels des appuis –, ou rhétoriques – relever des contradictions entre les éléments du dossier, répéter les éléments d'accusation –, soulignent également un élément des

23. Lorsque l'intervention du prévenu est un peu plus longue, elle est souvent divisée en unités pourvues de sens. Le prévenu « place » une première unité, fait une pause et poursuit ou non son intervention en fonction de la réaction du procureur.

24. GOODWIN, 1986 ; JEFFERSON, 1978, 1984 ; MAZELAND, 1990 ; SACKS, 1992 ; SCHEGLOFF, 1990 [1968]. Nos lignes s'inspirent en particulier de SCHEGLOFF, 1982.

charges et suscitent une intervention de la part du prévenu. Un ton réprobateur provoque tout aussi immédiatement un aveu ou une justification. Le prévenu entend également les « je crois », « je suppose », « semble-t-il », que le procureur place presque systématiquement dans son discours, comme des invitations à prendre la parole²⁵ (7, 6). Lors de la « lecture des charges », il arrive assez souvent que le procureur ralentisse son discours pour consulter le dossier, offrant ainsi à son interlocuteur une occasion pour intervenir (7).

Extrait n° 5 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 27]

-Proc.: bien donc vous êtes rentré dans cet appartement qui était inoccupé euh?

-Prév.: qui était [inoccupé=

-Proc.: [=inoccupé et puis vous avez sélectionné ((il feuillette le dossier)) je suppose - toute une série d'objets: euh: - bon moi j'ai j'ai la liste faite par la police hein=

Extrait n° 6 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 75]

-Proc.: alors (que) vous circuliez: euh je crois que vous aviez brûlé deux feux rouges

-Prév.: oui j'ai dû griller un ou [deux feux rouges oui

-Proc.: [hein oui hein un ou deux feux rouges [(voilà)

Extrait n° 7 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 65]

-Proc.: (.) bien alors ((il feuillette le dossier)) vous êtes euh ici car à la suite d'une: (.) d'une interpellation (.) euh: dans le métro je crois ou dans la gare,

-Prév.: oui oui=

-Proc.: =hein vous: on s'est aperçu que vous faisiez l'objet déjà de: deux mesures l'une: une peine d'interdiction du territoire: prononcée à (...)

Extrait n° 8 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 66]

-Proc.: OK - et là je vous reproche: euh d'avoir fracturé une porte: de l'arrière d'un magasin pour pouvoir rentrer ((comme s'il était en train de

25. Les « ajours » supposent des modulations du « cadre participationnel » de l'interaction, GOFFMAN, 1987 [1981]. GOODWIN, 1987 étudie comment la manifestation d'incertitudes (recherche d'un mot, demande de vérification, intonation interrogative) contribue à modifier ce cadre. Cet auteur nous rend également sensibles au rôle joué dans cette modification par le paraverbal (regards, mouvements corporels, manipulations d'objets...).

lire)) vous êtes rentré là dans les vestiaires vous avez pris euh un blouson qui contenait également un livret d'épargne (.)

-Prév.: ben c'est ça=

-Proc.: =voilà donc ça fait un vol avec effraction d'un blouson et: du livret d'épargne (...)

Les « ajours » permettent au prévenu de s'exprimer. Par leur intermédiaire, le procureur obtient en cours de « lecture des charges » et sans poser ouvertement de questions, des *feedbacks*, ainsi qu'un premier aperçu du point de vue de son interlocuteur. Il montre à celui-ci comment intervenir, comment recevoir les charges et comment lui, le procureur, il reçoit et recevra ce que le prévenu pourra en dire. Chaque participant définit ainsi sa perspective, la donne à connaître à son interlocuteur et lui en propose une complémentaire. Cet entrelacs de propositions, qui concernent autant les arguments des intervenants que le mode d'échange qu'ils souhaitent établir, permet aux acteurs de « voir » de quoi il s'agit, de comprendre « comment ça marche » et d'ajuster leur agir en conséquence.

La dynamique des « ajours »

Par son intervention, le prévenu consolide une ouverture que son partenaire avait esquissée. Nous avons déjà remarqué que le prévenu produit, dès le départ, des interventions très succinctes. De son côté, le procureur reprend souvent immédiatement le contrôle de la parole dès que son interlocuteur s'est exprimé ou a commencé à s'exprimer. Il se sert d'interruptions, de chevauchements, d'enchaînements, accompagnés parfois d'un haussement du ton de la voix ou de l'accélération du débit²⁶.

Extrait n° 9 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 72]

-Proc.: [=et là qu'est-ce que vous êtes arrêté euh: hier euh - en train de voler euh - v encore du matériel électrique ()

26. Cette « méthode » semble propre au mode autoritaire-pervers qui régit l'interaction. Une personne (A) fait des signes qui incitent son interlocuteur à produire un certain type de réponse et à attendre, à son tour, un certain type de réaction. Néanmoins, A frustre les attentes de son interlocuteur en produisant un troisième tour qui ne correspond pas à celles-ci, un tour qui entre en contradiction avec le premier qu'il avait produit. La perversité peut se pratiquer, bien entendu, en toute réciprocité. Certaines intuitions de SACKS 1992 I, p. 537-538 ; II, p. 412 sur le « *perverse passive* » et la « *subversive exploitation of the object's organizational properties* » ont été développées par JEFFERSON, 1984. Voir aussi JEFFERSON, 1981.

- Prév.: ouais c'était [dans la euh
-Proc.: [↑c'est toujours le bricolage↑ qui vous,

Extrait n° 10 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 58]

- Proc.: (...) bien vous êtes là car vous avez été arrêté à la suite d'un flagrant délit de vol d'un portefeuille dans un ((il feuillette le dossier)) je crois que c'est un fast-food euh du boulevard Saint-Michel=
-Prév.: =oui [c'est ça
-Proc.: [euh - vous étiez donc euh surveillé par la police qui vous a vu faire et qui vous a interpellé juste après et ensuite euh vous faites l'objet (...)

Extrait n° 11 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 66]

- Proc.: OK - et là je vous reproche: euh d'avoir fracturé une porte: de l'arrière d'un magasin pour pouvoir rentrer ((comme s'il était en train de lire)) vous êtes rentré là dans les vestiaires vous avez pris euh un blouson qui contenait également un livret d'épargne (.)
-Prév.: ben c'est ça=
-Proc.: =voilà donc ça fait un vol avec effraction d'un blouson et: du livret d'épargne (...)

Extrait n° 12 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 27]

- Proc.: - bien eu:h vous avez donc été interpellé par les: les policiers qui vous ont vu porter tout ça=
-Prév.: =oui=
-Proc.: =et: <vous avez reconnu les faits.>=

Comme l'intervention du prévenu n'est pas véritablement sollicitée ni autorisée (à la différence des « déclarations » qui suivent la « lecture des charges²⁷ »), la maîtrise de l'échange reste dans les mains du procureur. Les

27. Lors de « la déclaration », le prévenu, suite à une première intervention, recevra de son interlocuteur des signes confirmatifs qui lui indiquent qu'il peut garder la parole.

Extrait n° 20 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 56]

- Proc.: vous êtes né le (j...m...a...) à Paris (quatorzième) (.) et: donc vous êtes là parce que: euh vous avez été arrêté à la suite d'un en sortant d'un cambriolage avec un pied-de-biche=
-Prév.: =oui
-Proc.: vous aviez fait un appartement un studio=
-Prév.: =voilà
-Proc.: en emportant bon tout ce qui était facilement vendable quoi ()
-Prév.: euh je suis toxicomane: =

ouvertures invitent le prévenu à s'engager, à abandonner sa position de retrait, mais elles lui indiquent en même temps qu'il n'a droit qu'à une participation très limitée.

Le procureur exprime encore d'autres préférences intimement liées : le prévenu doit se manifester à propos de ses affirmations et doit manifester son accord avec celles-ci²⁸. Le procureur souhaite entendre son interlocuteur à propos de l'énoncé qu'il vient de produire, et seulement à ce propos (c'est lui qui jugera de la continuité thématique). Un prévenu qui demanderait, par exemple, quand il va être jugé ou s'il va aller en prison, ne respecterait pas ces préférences²⁹. En outre, le procureur souhaite que ses affirmations ne soient pas considérées comme fausses ou erronées ; bien au contraire, le prévenu doit les confirmer comme correspondant à la réalité, ce qui revient, pour lui, à produire un aveu.

En disant « le procureur souhaite », nous ne faisons pas référence à un désir subjectif, mais à un façonnement particulier des énoncés, qui incarne une préférence formelle, dont la base est routinière³⁰. Cette préférence est clairement manifestée lors de la formulation des charges. Le ton affirmatif du procureur n'invite guère à la contestation. Ses effets sont encore accentués par les expressions interrogatives qui ponctuent les énoncés – du genre « hein ? » –, qui appellent une confirmation. Lorsque le prévenu insiste pour montrer son désaccord, la dynamique des « ajours » fonctionne à plein régime. Le procureur adopte parfois des mesures qui ont pour effet de faire taire le prévenu ou de délégitimer son intervention. Il parvient ainsi, notamment à l'aide d'interruptions, de chevauchements, d'effets prosodiques, ou en enchaînant très rapidement les unités de son discours, à limiter les négociations

-> Proc.: =vous êtes toxicomane=

-Prév.: =ouais=

-Proc.: =voilà=

-Prév.: =c'était pour pouvoir le vendre parce que j'étais voir mon les pe les personnes qui me vend et il voulait pas m'avancer

28. SACKS, 1987, explore les préférences qui soutiennent les enchaînements des questions-réponses (entre autres types de paires adjacentes). Il en décèle deux : l'acceptation et la contiguïté. Lorsqu'une réponse ne respecte pas l'orientation, dans le sens de l'acceptation ou du rejet, que signalait la question, ou lorsque celle-ci n'est pas suivie immédiatement par la réponse, il s'ensuit des *relevant absences* ; pour les combler, les acteurs sont tenus de produire un surplus de matériel discursif.

29. L'exigence de continuité thématique est liée à celle du maintien de l'ordre des activités : « Chaque chose en son temps », dirait le procureur.

30. Voir SCHEGLOFF, 1988, pour une présentation du concept formel de « préférence ».

du prévenu, à garder le contrôle de la parole, à ne pas dévier de son propos, bref, à rétablir l'ordre de l'échange.

Ainsi peut-on voir le procureur : recouvrir avec son discours les interventions argumentatives du prévenu jusqu'à ce qu'il obtienne une expression d'accord (13) ; corriger le prévenu – en l'interrompant, en haussant le ton de la voix, etc. – qui cherche à reformuler certains éléments des charges (13, 15) ; limiter l'argumentation de son interlocuteur par des « d'accord », des « voilà » ou des « bon » au ton décidé (13) ; ne pas céder véritablement la parole tant que son interlocuteur n'a pas commencé son intervention par une expression affirmative (14) ; reprendre l'accusation en ajoutant de nouveaux éléments alors que le prévenu manifeste son désaccord (14). Parfois, il demande explicitement au prévenu de se taire, ou lui rappelle l'ordre de déroulement de l'audition (15).

Extrait n° 13 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 27]

- Proc.: [c'est-à-dire plus exactement d'un vol avec escalade= (*il feuillette le dossier*)
- Prév.: =c'est-à-dire qu'il y avait une fenêtre ouverte et je suis passé par la fenêtre
- Proc.: voilà=
- Prév.: =j'ai pas fait d'effraction quoi si vous voulez=
- Proc.: [↑voilà↑
- Prév.: [=()
- Proc.: ↑c'est ça↑ <mais je ne vous reproche pas un vol par effraction> mais un vol par escalade
- Prév.: [mmh mais je ()
- Proc.: [() <de toute façon c'est le même article du code> hein=
- Prév.: =mmh
- Proc.: °c'est c'est c'est la même° la même peine encourue

Extrait n° 14 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 48]

- Proc.: hein? <voilà> vous vous êtes interpellé euh il vous voit partir v semble-t-il avec euh: <vers les toilettes> c'est d'ailleurs là que vous êtes interpellé
- Prév.: non ça s'est pas passé comme ça (.) moi j'étais avec ma copine=

- Proc.: =et: il était ce portefeuille était à vos pieds hein je crois que quand les policiers [sont
-Prév.: [oua oua euh non non non=
-Proc.: =<sont arrivés> et dans votre chaussette il y avait quand même déjà
des objets venant du portefeuille=
-Prév.: [non
-Proc.: [=une carte de crédit=
-Prév.: =oui oui oui moi j'étais au Ma: au Quick là,
-Proc.: oui=
-Prév.: =avec ma copine,
-Proc.: °oui°=
-Prév.: =on a été manger - et: ma copine elle est descendue aux toilettes - et:
elle est remontée (...)

Extrait n° 15 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 68]

- Proc.: hein qui avait été cachée par des: toxicomanes arrêtés par la police
-Prév.: ouais parce c'est euh je vais t'expliquer un peu là=
-Proc.: =attendez je finis - je finis alors euh vous êtes interpellé <parce que
vous étiez en train plus ou moins de casser une porte> pour entrer bon mais –
les euh les dégâts sur la porte sont faibles alors j'ai pas retenu cette infraction
en revanche vous êtes en France en situation irrégulière
-Prév.: °oui°=
-Proc.: =vous n'avez jamais eu des papiers je crois?,
-Prév.: mais j'ai des papiers mais=
-Proc.: =non mais=
-Prév.: [(a):
-Proc.: [=↑une carte de résident↑
-Prév.: j'ai des papiers ici mais j'ai j'ai j'ai j'ai des j'ai [(a): des papiers ((*en
montrant des documents*))
-Proc.: [atten atten attendez ben après vous me montrerez tout ça ↑et ensuite
deuxième chose↑ que je vous reproche c'est (...)

L'efficacité de la dynamique d'ouverture (invitant à tenir des propos succincts qui soient confirmatifs et en continuité thématique avec les charges) est tellement forte que même certains prévenus, qui nieront par la suite les faits, s'y ajustent le temps de la « lecture des charges ». Soit ils réduisent au minimum l'expression de leur désaccord, soit ils se servent des

continuers pour ne pas le manifester trop bruyamment. Dans l'extrait que nous reproduisons ci-dessous (16), le procureur offre à plusieurs reprises des « ajours » à son interlocuteur ou fait en sorte que celui-ci poursuive ses interventions (1, 3, 7, 9, 11, 13), mais il n'obtient qu'un succès limité. Le prévenu réduit la durée de ses tours de parole au strict minimum (d'autres prévenus gardent le silence, manifestent des problèmes de compréhension ou produisent une intervention non pertinente). Il reste en retrait, ne dit rien qui pourrait le compromettre et produit des expressions (« oui », « mmh », « oui? ») qui peuvent signifier à la fois « j'ai entendu », « j'ai compris », « veuillez poursuivre » ou « je suis d'accord³¹ ». Il conclut ses interventions avec des intonations descendantes ou interrogatives (2, 6) qui invitent le procureur à poursuivre la « lecture des charges ». S'il conteste les charges, il le fait encore de façon minimale (12, 14). Il attendra la référence à l'arrestation, qui est une fin typique et « non marquée » du récit des charges, pour donner sa version des faits.

Extrait n° 16 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 57]

- 1Proc.: suite à votre arrestation euh dans une affaire de vol de portefeuille,
 2Prév.: oui,
 3Proc.: dans un magasin sur une femme qui regardait des vêtements (.) euh: donc vous avez été confronté avec euh votre euh camarade ((il feuillette le dossier)) (.)
 4Prév.:mmh
 5Proc.: (PK...)
 6Prév.: oui?
 7Proc.: et euh vous n'êtes pas tout à fait d'accord avec lui en ce sens que lui il reconnaît avoir,
 8Prév.: [oui
 9Proc.: [lui-même pris le portefeuille
 10Prév.: oui
 11Proc.: mais il dit que vous êtes: rentrés tous les deux dans le magasin et que c'était vous notamment qui aviez vu euh le portefeuille de cette femme dans son sac – euh?=
 12Prév.: =non
 13Proc.: °mmh°=

31. Sur la façon dont ces expressions permettent d'éviter de donner une réponse claire ou la réponse demandée, voir DAVIDSON, 1978 ; JEFFERSON, 1978.

14Prév.: =pas du tout ((*le procureur donne un coup sur la table avec la tête du stylo*))

15Proc.: bon et puis après vous êtes arrêtés euh

16Prév.: ouais ouais=

17Proc.: =plus loin en train de regarder ce qu'il y avait dans le=

18Prév.: [ouais

19Proc.: [=portefeuille hein?

20Prév.: parce que moi je rentrais quand je quand je suis rentré dans le magasin (.) c'est lui il a suivi la femme là il a piqué son portefeuille dans le magasin et il est sorti parce que moi j'étais à l'extérieur

En gardant le silence, en rejetant les charges de façon minimale ou en les confirmant de façon non engageante de façon à pouvoir les récuser convenablement lorsqu'il aura acquis le droit à la parole, le prévenu s'appuie sur la structure de l'activité tout en la détournant à sa manière. Adoptant l'attitude sollicitée par le procureur, il peut se montrer coopérant, sans pour autant se départir de ses propres routines d'action.

Le procureur et les prévenus doivent faire face à une situation dans laquelle la coordination et la confiance demeurent précaires. Nous constatons clairement que les « ajours » sont d'une grande utilité pour soutenir un ordre commun, leur substrat routinier les dotant d'une redoutable efficacité. Eviter les silences, les chevauchements, accompagner par des *continuers* la production des longs tours, se ranger à l'avis de l'interlocuteur sont des principes auxquels tout membre compétent se plie de façon presque compulsive. L'« exploit » accompli par « la lecture des charges » consiste à utiliser de façon parfaitement spécifique, adaptée aux circonstances, ces procédés ordinaires anodins, à croiser le routinier – « écouter ce que l'autre a à dire » – avec une activité aux principes fort différents : défendre son point de vue, rejeter l'accusation... En faisant une utilisation adaptée de la routine, les acteurs ouvrent également la porte à la construction d'une visibilité particulière de l'échange, en décalage par rapport à une situation ordinaire.

L'absorption des interventions produites lors des « ajours »

Le procureur autorise des « ajours » dans son discours, mais il en garde la maîtrise. Comme nous l'avons déjà vu, le troisième tour retient et module l'intervention du prévenu (au tour précédent). Il joue aussi un autre rôle,

tout aussi important si l'on considère que c'est la réception de l'énoncé qui lui donne *a posteriori* son sens : celui d'intégrer ou d'absorber la parole du prévenu dans la « lecture des charges ».

Dans un bon nombre de nos extraits, lorsque le procureur reprend la parole, ses énoncés ne prennent pas en considération l'intervention de son interlocuteur, ou ils le font de façon minimale. Cela est vrai du point de vue thématique – il n'y a pas de reprise du deuxième tour (celui du prévenu) par le troisième (celui du procureur) –, mais aussi et surtout du point de vue de l'activité : le procureur n'ouvre pas un examen des faits, il ne procède à aucune inscription. Il poursuit la « lecture des charges » (17) soit immédiatement, soit après avoir introduit un signe de réception minimale, du type « voilà » ou « hein? » (18, 19), soit encore après avoir répété ce qu'il vient d'entendre.

Extrait n° 17 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 49]

-Proc.: alors vous êtes devant moi suite à votre euh ↑arrestation par la police↑ - ((*il feuillette le dossier*)) (où: vous: avez été repéré par un quelqu'un d'un immeuble v qui euh vous avait vu escalader – euh: un immeuble et par escalade vous êtes rentré dans un appartement inoccupé

-Prév.: oui

-Proc.: qui: je crois est à un photographe [hein

Extrait n° 18 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 48]

-Proc.: ((*il soupire*)) (.) et qui euh s'est fait dérober son son portefeuille notamment

-Prév.: mmh

-Proc.: hein? <voilà> vous vous êtes interpellé euh il vous voit partir v semble-t-il avec euh: <vers les toilettes> c'est d'ailleurs là que vous êtes interpellé

Extrait n° 19 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 50]

-Proc.: alors vous êtes là parce que: ((*il feuillette le dossier*)) vous avez été interpellé par la police et on s'est aperçu que vous faisiez l'objet d'un arrêté d'interdiction de séjour de la région parisienne et: de Paris

-Prév.: (°région °)

-Proc.: voilà pris à la suite d'une condamnation je crois pour euh stupéfiants pour une affaire de stupéfiants=

Les interventions du prévenu n'opèrent pas d'infléchissement dans le discours du procureur. Les « voilà » et les « hein ? » qu'elles suscitent de la part de celui-ci suggèrent quelque chose comme : « vous confirmez ce que je suis en train de dire » ou « je ne me suis pas trompé ». Les propos du prévenu sont ainsi intégrés à la « lecture des charges ». Ils acquièrent une signification particulière de par la réception qui leur est réservée. Par son attitude, le procureur, qui a requis la parole de son interlocuteur, minimise sa sollicitation et la réponse obtenue. Celui-ci renforce le discours du premier en reconnaissant ses affirmations comme vraies, mais, après réception, ce geste paraît superflu, parfois même déplacé. L'intervention du prévenu n'est pas convertie en participation à l'éclaircissement des faits ; il ne fait qu'admettre une chose qui de toute façon ne peut pas être niée. Cette absorption « dit » l'activité au sein de laquelle la vérité est énoncée. Celle-ci ne jaillit pas d'une mise en commun des connaissances ; elle est communiquée par le procureur (son détenteur) au prévenu dans le cadre d'une « lecture des charges³² ».

Le troisième tour complète la construction de l'intelligibilité de l'échange en opérant une superposition de visibilités : celle de l'échange routinier, où il s'agit juste de dire ce que l'on a à dire et d'écouter ce que l'autre a à nous communiquer ; celle de l'activité d'accusation-défense ; celle de l'aveu, etc. Ces visibilités sont produites et perçues par les acteurs, quoiqu'à des degrés variables ; elles étaient aussi bien la poursuite de l'échange que la réalisation de l'audition et la construction de ses propriétés d'ordre et de sens.

Au cours de l'audition, les acteurs défendent régulièrement des points de vue discordants, sur les « faits » autant que sur le mode d'échange. La poursuite de la conversation et surtout la rédaction d'une déclaration à signer par les deux participants – c'est l'enjeu principal de la rencontre – requièrent que soit formulée une perspective à laquelle ils peuvent adhérer, tout au moins en apparence et de façon temporaire. Les acteurs ne cessent de reprendre les points de vue exposés, de les reformuler, de chercher à les faire correspondre, de les mettre en dialogue, ce qui va de pair avec une

32. Il est intéressant de noter que la structure en paires adjacentes se transforme en une structure ternaire où le troisième élément est une réplique – *acknowledgement*, évaluation ou commentaire – au deuxième tour. HOUTKOOP, 1987, remarque que ces séquences ont été observées dans des contextes, souvent institutionnels, où celui qui pose la question connaît à l'avance la réponse et/ou se donne le droit de l'évaluer (interaction adulte-enfant, médecin-patient, maître-élève).

subtile imbrication d'activités. Lors de la « lecture des charges », par exemple, le procureur façonne un « vous », censé correspondre à son interlocuteur, qu'il lui propose d'endosser, créant ainsi la place pour un aveu. Ensuite, il interrompt le prévenu pour lui dire : « Je connais votre version, vous dites que... » ; il intègre ainsi, dans son propre discours, une perspective qu'il empêche par là même de se manifester³³. Les « hein ? » et les « voilà » propres au troisième tour nous paraissent constituer d'autres composantes, certes plus discrètes, de la dynamique d'organisation de l'interaction en son entier³⁴.

RECONNAITRE LA CONFIANCE DANS LA COORDINATION

« L'intersubjectivité ne serait donc pas simplement une affaire de convergence entre plusieurs interprètes du monde (que ce soit au niveau des contenus ou des procédures), mais de convergence potentielle entre ceux qui produisent les actions ou les fragments d'une conduite et ceux qui en sont les récepteurs³⁵. » D'après Schegloff, les *Studies in Ethnomethodology*³⁶ opèrent le passage d'une représentation de la culture comme ensemble de contenus partagés (*substantive sense*) à une autre où l'intersubjectivité repose sur des procédures interprétatives (*procedural sense*). Il propose une autre approche (dont le traçage revient autant à l'ethnométhodologie plus récente qu'à l'analyse de conversation) : situer définitivement l'intersubjectivité dans « l'infrastructure procédurale de l'interaction », et plus particulièrement dans l'organisation langagière.

33. Comme dans l'extrait suivant :

Extrait n° 21 [DF-LC. Proc. 3, audition n° 32]

-Proc.: alors je vous reproche certes – euh: un vol de quatre livres dans un: magasin librairie qui était ouverte ce soir-là,

-Prév.: su: [(u: °écoutez° u:)

-> Proc.: [euh bon alors je connais votre version que vous avez donnée devant la police, vous dites=

-Prév.: =non non c'est c'est ils m'ont trouvé devant une poubelle=

-Proc.: =voilà!

-Prév.: je su: =

-Proc.: [bah!

-Prév.: [=non ils m'ont pas trouvé: euh ce euh=

-Proc.: =↑ dans la rue! ↑

34. Voir GONZALEZ-MARTINEZ, 2000.

35. SCHEGLOFF, 1992, p. 1299 [trad. de l'auteur].

36. GARFINKEL, 1984 [1967].

Cette perspective invite à tisser un lien fort entre les phénomènes conversationnels, la coordination des actions et la construction de l'intersubjectivité. Les acteurs se comprennent dans la mesure où ils coordonnent leurs actions sur la base d'une construction conjointe de la visibilité de leur rencontre. C'est l'interaction elle-même qui leur fournit tout ce dont ils ont besoin pour aller de l'avant, pour voir ce qu'ils sont en train de faire et ce qui leur arrive. Les ressources qu'elle apporte font partie intégrante de la conversation, elles sont « ... vraiment dans sa fibre et sa trame³⁷ ». Les « ajours » en sont une composante. Ils constituent un mécanisme aux caractéristiques bien particulières : leur réalité n'est pas substantielle ni abstraite, mais pratique ; ils apparaissent *in situ*, de façon ajustée, sur la base de la dynamique et des particularités de l'interaction ; leur déploiement est toujours localement efficace ; *seen but unnoticed*, leur logique même semble écarter la possibilité d'une thématisation, ils échappent également à l'imputation par les acteurs ; efficaces tant au niveau de l'enchaînement des tours de parole qu'à celui de la détermination des thèmes du discours et des activités, ils assurent l'organisation de la conversation en tant qu'accomplissement – commun, endogène, séquentiel et méthodique – des deux participants.

Par rapport à la question de la confiance, les « ajours » apparaissent comme un mécanisme permettant aux acteurs de connaître et de donner à connaître à qui et à quoi ils ont affaire et d'élaborer un mode commun d'échange. Par leur intermédiaire, les participants à l'audition se communiquent l'orientation qu'ils comptent donner à la rencontre et ce qu'ils attendent de leur interlocuteur. Il s'agit d'ouvertures à travers lesquelles le procureur et le prévenu voient ce qu'ils sont en train de faire, de quoi il s'agit, ce qu'il convient de faire et comment ça marche. Cette visibilité leur indique la manière de procéder et leur donne une prise sur la situation, base pour une confiance, même minimale, dans leur agir. L'intérêt de nos données est que, dans le cadre de la « lecture des charges », ou en tout cas pour certaines de ces « lectures », les visibilités sont plurielles et, d'une certaine façon, contradictoires. L'instauration d'une routine – un acteur présente son propos, son interlocuteur le ponctue de *continuers* – produit une seule visibilité, les acteurs agissent en confiance en se laissant entraîner par la dynamique d'un cours d'action transparent, la coordination est chose aisée. Dans nos extraits, en revanche, nous observons une situation où, parce que le dispositif routinier

37. SCHEGLOFF, *ibid.* [trad. de l'auteur].

est détourné, les visibilitées deviennent multiples ; ce qui advient peut relever de différentes activités à la fois. Soit l'acteur se laisse guider par une des visibilitées en cours, soit il progresse en entretenant cette superposition de visibilitées ; il trouve alors une base pour agir en confiance, précisément dans cette saisie de la situation comme étant une où il est difficile de voir clair et où il convient d'avancer avec précaution. Nos données manifestent, plus que ne le ferait une situation où l'ajustement entre les acteurs serait aisé et univoque, le lien étroit entre coordination, visibilité et possibilité d'agir en confiance. Leur analyse met en évidence le caractère accompli, laborieusement produit sur le moment, au coup par coup, ouvert à une grande complexité et vulnérable, des trois phénomènes. Elle rend également plus explicite le fait que ce qui va de soi dans de multiples situations – l'échange – peut, dans d'autres circonstances, se révéler, en soi et indépendamment des conséquences futures, une affaire fort périlleuse.

Ces observations ouvrent la voie à la caractérisation de la confiance pratique en tant que dimension de l'accomplissement de l'action.

1. La confiance pratique n'a pas à être rapportée à un fondement externe à l'interaction : sécurité ontologique ancrée dans l'inconscient, principes interprétatifs, attentes formées après analyse de la situation, etc. Lorsque nous observons en détail les interactions quotidiennes, nous ne découvrons pas l'acteur *en train* d'examiner ses possibilités d'action, d'évaluer ses connaissances, d'anticiper le futur, ni de prendre des décisions. Pour lui, il n'est pas non plus question d'interpréter ce qui se passe à l'aide d'un système de règles, mais plutôt de percevoir les occasions en fonction de son engagement dans l'échange, de voir où placer une intervention, de déterminer ce qu'il convient de dire et d'entendre. Cette saisie de la situation est d'une certaine façon indépendante des contraintes pesant sur les acteurs et des projets et intentions préalables que nous pourrions leur imputer. Elle est aussi observable sans qu'il soit nécessaire de spéculer sur l'existence et l'efficacité d'un socle – la présupposition de la continuité du monde, par exemple³⁸ – sur lequel reposerait toute action. En faisant glisser l'attention de la préparation de l'action à l'action elle-même, du raisonnement à l'expérience, de la connaissance à la routine, de l'interprétation à la perception, des états mentaux aux pratiques, nous

38. GIDDENS, 1994 [1990].

remettons au centre de l'analyse le travail constant d'ajustement réciproque et dynamique de leurs gestes, effectué par les acteurs en interaction.

2. La confiance pratique est d'emblée incorporée à l'action, sans qu'elle corresponde à un acte en particulier. C'est, en effet, une relation interne qui unit action et confiance ; elles sont indissociables, constitutives l'une de l'autre. La confiance est liée aux deux bases de la coordination de l'action : la mobilisation des routines et la construction de la visibilité. Ce qui signifie que les dispositifs mis en œuvre par les acteurs pour coordonner leurs actions garantissent la confiance. Etant donné qu'elle est inhérente à l'action, cette confiance-là ne peut pas être observée en soi. Son étude passe par l'analyse de l'interaction dans ses plus fins détails, dans ce qui la produit et dans ce qui la rend spécifique.

3. Maintenant, faut-il, dans ce cas, continuer à parler de confiance ? Cette notion n'est-elle pas à remplacer par celle d'un accord pratique sur le mode d'organisation de l'activité ? Tout au long de notre enquête, nous avons été guidé par l'intuition suivante : « agir en confiance » ne repose ni sur un acte particulier, ni sur une relation particulière. S'il y a une confiance vraiment fondamentale et indispensable, celle-ci réside dans le fait de « voir » ce qui arrive, de saisir ce que la situation demande, de comprendre comment y faire face et comment participer à l'action. En d'autres termes, l'individu agit en confiance, à condition d'avoir (de voir) une prise, même minimale, sur le réel, de réussir à définir un comportement, quel qu'il soit, par rapport aux situations qui se présentent à lui. Sans quoi il perd pied, le réel lui glisse entre les mains et il ne sait plus où il en est. Cette conception de la confiance est au centre de la problématique de la visibilité esquissée *supra*. Le réel est *accountable*, c'est-à-dire visible et rapportable, lorsque les acteurs disposent de ce qu'ils font, lorsque ce qui leur arrive leur est intelligible, descriptible, reconnaissable, analysable, explicable... Le réel n'est pas alors une succession désordonnée d'actes ; il y a production locale d'un ordre qui devient manifeste et peut être partagé. La confiance est fondée sur la visibilité, mais elle est aussi un phénomène observable : elle se voit dans la façon dont l'individu gère sa relation au monde, est acteur de son expérience, définit ses rapports avec son environnement, construit sa participation par rapport à ce qui l'entoure. La confiance est visible dans ce « oui à l'action » grâce auquel l'interaction se déploie et reste ouverte. Elle se pratique en toute simplicité et avant toute autre chose. Cette confiance-là, ni fruit du calcul, ni fruit de la volonté, nullement extraordinaire mais

indispensable, n'est pourtant pas donnée. Son établissement, son maintien et la modification de ses bases, le tout de façon concertée, routinière et pratique, sont indissociablement liés à l'agencement des échanges.

Après coup, l'acteur pourra dire : « j'ai mal vu », « ça m'a complètement échappé », « je me suis confié à tort » ; il n'empêche que ses gestes étaient parfaitement adaptés aux circonstances du moment précis, c'est-à-dire à celles qui étaient comprises dans son « champ de vision ».

4. La confiance pratique n'existe qu'en tant que phénomène d'ordre circonscrit, produit séquentiellement de façon concertée et observable en acte³⁹. Elle est mise en œuvre moment après moment, tour par tour, en temps réel, au fur et à mesure que l'échange se développe. Elle agit de façon immédiate, reconnaissable et reconnue. Produite localement, remise sur le métier sans relâche, elle n'est pas donnée d'avance ou une fois pour toutes, mais renouvelée au coup par coup.

La coordination, la visibilité et la confiance articulent les dimensions du temps en opérant un croisement d'expériences passées (d'autres mobilisations de la routine, les mouvements antérieurs de l'échange) et de perspectives sur l'avenir. En effet, une visibilité particulière non seulement saisit ce qui est arrivé auparavant, le revoit, l'intègre dans le présent, mais ouvre également des perspectives d'action. Toutefois, cette orientation vers le passé et le futur se constitue par rapport au présent immédiat de l'interaction et n'est de l'ordre ni de la donation de sens ni de l'attente, mais de la perception et de la production des possibles qui se présentent à l'acteur. L'accent n'est pas mis sur les interprétations du passé ni sur la production de prévisions du futur auxquelles faire confiance, mais sur la saisie de ce en quoi consiste le présent et de ce qu'il convient de faire (tel est le fondement de la confiance). La confiance pratique nous semble tournée principalement vers un continuuel apprivoisement de ce qui advient, sollicitant moins la prévision du futur que son façonnement – ce qui correspond finalement aux intérêts de ceux qui se considèrent acteurs, et non pas simples contemplateurs, de leur destin. Il nous semble en effet que nous nourrissons moins des attentes que nous ne préparons, anticipons et sollicitons, continuellement et activement, les mouvements à venir. Parce

39. « Les faits sociaux, les "choses" de Durkheim, sont des phénomènes d'ordre. (...) Il ne s'agit pas de faits présentant des propriétés d'ordre, mais des faits qui ne sont rien d'autre que des phénomènes d'ordre. » GARFINKEL, 2001, p. 440.

qu'elle a une base matérielle, cette orientation vers le futur a une portée limitée, elle est « lestée » par les contraintes du réel. La confiance pratique fait principalement référence à cette possibilité limitée de façonner, dans le présent, le passé, le présent et le futur. Cela n'exclut pas que, sur cette base, les acteurs élaborent et des hypothèses (dont la portée concrète est faible) sur la suite de l'interaction et ses issues, et des interprétations du passé ; toutefois, les unes comme les autres nous intéressent moins dans la mesure où elles échappent en partie à l'observation empirique et où elles participent principalement aux *accounts* par lesquels les acteurs rendent compte de ce qui leur arrive.

5. La confiance pratique rencontre les mêmes difficultés que la coordination de l'action et la construction de sa visibilité. Elle est vulnérable, toujours à établir. Cette confiance fait défaut là où les individus ne parviennent pas à « voir » ce qui leur arrive. Mais l'absence totale et généralisée de confiance n'est une situation ni tenable ni envisageable. En effet, celle-ci équivaldrait à être en présence les uns des autres, mais incapables de faire quoi que ce soit ensemble, à être dans le monde sans possibilité de le structurer dans des formes intelligibles. Il n'y aurait pas d'échange possible ; l'indifférence, la désorientation et la désorganisation régneraient. Goffman évoque ce genre de situation en termes d'« expérience négative ». Lorsque les événements se passent autrement que prévu, il peut se produire une rupture de cadre susceptible de provoquer une expérience de ce genre (elle est négative « parce qu'elle s'oppose à ce qu'elle n'est pas, à savoir une réponse organisée et soutenue de manière organisée⁴⁰ »). La description de Goffman rappelle fortement les effets produits par les *breaching experiments* de Garfinkel. Les acteurs sont déconcertés : non seulement ils ne parviennent pas à organiser une activité en commun, mais, désorientés, ils manifestent aussi de la perplexité et du dépit ; ils ne voient pas ce qu'il convient de faire pour (r)établir un ordre ; indignés, ils demandent des explications. Garfinkel consacre toute une partie de son article sur *trust* à décrire les conditions que la situation expérimentale doit réunir pour provoquer un tel état chez les acteurs. Mais les réquisits sont si exigeants qu'ils font douter qu'il soit possible de bloquer la production de sens : les acteurs réussissent en effet toujours à normaliser une situation problématique. Il arrive aussi que l'individu, tout en poursuivant son activité, ait le sentiment que celle-ci ne tourne pas rond ou qu'il ne sache pas vraiment comment procéder. Cet

40. GOFFMAN, 1991 [1974], p. 370.

individu, qui « voit qu'il ne voit pas clair », saura néanmoins adopter un comportement particulier, où se combineront routines, tâtonnements et détermination. Bien qu'il parvienne à gérer de telles situations, il cherchera, dans la mesure du possible, à les éviter ou à réduire leur durée, à moins qu'il n'apprécie particulièrement l'anxiété qu'elles génèrent⁴¹.

6. Dans notre optique, la confiance n'est une catégorie ni représentationnelle ni sémantique, mais praxéologique. A propos de la distinction entre *familiarity*, *confidence* et *trust*, Luhmann affirme qu'il s'agit d'une affaire de définition, qui dépend des perceptions de l'acteur et des attributions qu'il effectue. C'est finalement celui-ci qui, informé par les structures sociales et les impératifs culturels, décide comment qualifier sa situation⁴². Nous en venons à nous demander si ces catégories existent quelque part en dehors des représentations et des discours des individus et si elles correspondent à des modes distincts d'organisation de l'action.

A notre avis, bon nombre des situations que l'on décrit en rapport avec la « confiance » gagneraient à être observées sous l'angle de la mobilisation d'un réseau catégoriel propre à la sémantique de l'action. Par leurs échanges, les individus organisent de façon endogène et localement gérée les cours d'action auxquels ils participent ; parallèlement, ils vont « reprendre » leur vécu et le mettre en discours dans des explications, des résumés, des descriptions. Notre propos consiste à dire que la « confiance », en tant que catégorie sémantique, est une des ressources à la disposition des acteurs, profanes ou savants, confrontés à l'organisation, à la description, à l'analyse et à l'explication de l'action. « Faire confiance » est aussi un modèle d'action, susceptible d'être exploité stratégiquement, que les acteurs copient et par rapport auquel ils nourrissent des attentes et formulent des revendications. Le défi posé au sociologue consiste à considérer ces *accounts* et ces modèles tout en s'abstenant de les prendre pour les cours d'action eux-mêmes.

41. WATSON, 1995, nous donne quelques exemples de ce type de situation.

42. « Dans une large mesure, ceci reste une question de définition. En particulier, pour ce qui est de la confiance assurée et de la confiance décidée, on peut choisir de voir la relation – la décision de consulter son médecin, par exemple – soit comme une confiance assurée, inévitable, dans le système médical, soit comme un choix risqué. Appartenant à la même famille des autoassurances, la familiarité, la confiance assurée et la confiance décidée semblent dépendre l'une de l'autre et être, en même temps, interchangeables jusqu'à un certain point. » LUHMANN, *supra*.

Conclusion

Nous avons évité, pour caractériser la confiance, de faire référence aux calculs, aux interprétations, aux représentations, aux intentions et aux qualités intrinsèques des acteurs en interaction. Nous avons au contraire focalisé l'attention sur le travail constant d'ajustement des actions réciproques, travail qui est producteur de la visibilité de l'interaction. Par moments, ce travail demande des efforts importants ; les acteurs peinent à voir clair dans ce qu'ils font, rencontrent des difficultés à faire correspondre leurs schèmes d'action ; l'élaboration des tâches auxquelles la rencontre est vouée devient difficile. A d'autres moments, ces tâches sont réalisées rapidement, avec une grande économie de gestes ; il y a construction réciproque de la participation ; les acteurs déterminent immédiatement le comportement qu'il convient d'adopter sans planification ni délibération. Il faudrait se demander si les moments extraordinaires où les acteurs « se font » confiance ne constituent finalement pas qu'un heureux ajustement ; ayant frayé, par un exercice intensif ou par une adaptation rapide, le chemin pratique qui permet de réaliser l'activité, ils ne font que l'emprunter d'un pas décidé. La façon la plus simple et « naturelle » de faire, qui est souvent la seule chose à faire, contribue à ce qu'ils agissent « en confiance ».

Alors que les approches de la confiance en termes d'attentes, de conditions et de fonctions, ou de stratégies pour l'obtenir, semblaient inadéquates pour exploiter nos données, nous avons persisté à croire que la confiance était à la base de l'audition judiciaire comme elle l'est de tout autre échange. Il reste à savoir si l'analyse présentée ici gagnerait à se marier aux perspectives évoquées plus haut. Ou si, comme nous le pensons, cette tentative ne reviendrait pas à confondre les catégories de description du réel avec les principes qui organisent son accomplissement.

ANNEXE – CONVENTIONS DE TRANSCRIPTION

Procureur = Proc.
Prévenu = Prév.

:	Allongement vocalique
-	Pause
(.)	Longue pause
,	Intonation progressive
.	Intonation descendante
?	Intonation montante
↑	Le ton de la voix monte
°	Enoncé très doucement
((il lit))	Commentaire du transcripteur
[Chevauchement
=	Enoncés liés
<>	Enoncé plus rapidement
()	Non audible
<u>alors</u>	Les appuis sont soulignés
(C...)	Enoncé transcrit de façon incomplète
√	Expression difficilement audible sans signification précise : bougonnements, soupirs, claquement de la langue. Elles s'insèrent dans le discours de la personne qui parle et est produite par son interlocuteur, mais parfois, il n'est pas aisé d'identifier son origine

REFERENCES

- ATKINSON J.M. (1982), « Understanding formality. The categorization and production of "formal" interaction », *The British Journal of Sociology*, vol. 33, n° 1, p. 86-117.
- BITTNER E. (1967), « The police on skid-row. A study of peace keeping », *American Sociological Review*, vol. 32, n° 5, p. 699-715.
- DAVIDSON J. (1978), « An instance of negotiation in a call closing », *Sociology*, vol. 12, n° 1, p. 123-133.
- EGLIN P. et WIDEMAN D. (1986), « Inequality in professional service encounters. Verbal strategies of control versus task performance in calls to the police », *Zeitschrift für soziologie*, vol. 15, n° 5, p. 341-362.
- FORNEL M. de et QUERE L. (éds.) (1999), *La logique des situations. Nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales*, Paris, Editions de l'EHESS.
- GARFINKEL H. (1963), « A conception of, and experiments with, "trust" as a condition of stable concerted actions », in Harvey O.J. (éd.), *Motivation and Social interaction*, New York, The Ronald press company, p. 187-238.
- GARFINKEL H. (1974 [1968]), « The origins of the term "ethnomethodology" », in Turner R. (éd.), *Ethnomethodology. Selected Readings*, Harmondsworth, Penguin books, p. 15-18.
- GARFINKEL H. (1984 [1967]), *Studies in Ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press.
- GARFINKEL H. (2001), « Postface. L'ethnométhodologie et le legs oublié de Durkheim », in Fornel M. de, Ogien A. et Quéré L. (éds.), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, p. 439-444.
- GARFINKEL H et WIEDER D.L. (1992), « Two incommensurable, asymmetrically alternate technologies of social analysis », in Watson G. et Seiler R.M. (éds.), *Text in Context. Contributions to Ethnomethodology*, London, Sage, p. 175-206.
- GIDDENS A. (1994 [1990]), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- GOFFMAN E. (1974 [1967]), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E. (1987 [1981]), *Façons de parler*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E. (1991 [1974]), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.

- GONZALEZ-MARTINEZ E. (2000), « La "déclaration" dans le cadre d'une procédure pénale ou la constitution d'un "je" multiple et rassembleur », *Revue suisse de Sociologie*, vol. 26, n° 3, p. 591-614.
- GOODWIN C. (1986), « Between and within. Alternative sequential treatments of continuers », *HumanStudies*, vol. 9, n° 2-3, p. 205-217.
- GOODWIN C. (1987), « Forgetfulness as an interactive resource », *Social Psychology Quarterly*, vol. 50, n° 2, p. 115-131.
- HAVE P. ten (1991), « Talk and institutions. A reconsideration of the "asymmetry" of doctor-patient interaction », in Boden D. et Zimmerman D.H. (éds.), *Talk and Social Structure. Studies in Ethnomethodology and Conversation Analysis*, Cambridge, Polity press, p. 138-163.
- HERITAGE J. (1984), *Garfinkel and Ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press.
- HOUTKOOP H. (1987), *Establishing Agreement. An Analysis of Proposal-Acceptance Sequences*, Dordrecht, Foris.
- JEFFERSON G. (1973), « A case of precision timing in ordinary conversation. Overlapped tag-positioned address terms in closing sequences », *Semiotica*, vol. 9, n° 1, p. 47-96.
- JEFFERSON G. (1978), « What's in a "Nyem"?, *Sociology*, vol. 12, n° 1, p. 135-139.
- JEFFERSON G. (1981), « The abominable *Ne*? An exploration of post-response pursuit of response », in Schroder P. et Steger H. (éds.), *Dialogforschung*, Düsseldorf, Pädagogischer Verlag Schwann, p. 53-88.
- JEFFERSON G. (1984), « Notes on a systematic deployment of the acknowledgement tokens "Yeah" and "Mm hm" », *Papers in linguistics*, vol. 17, n° 2, p. 197-216.
- JEFFERSON G. et SCHENKEIN J. (1978 [1977]), « Some sequential negotiations in conversation. Unexpanded and expanded versions of projected action sequences », in Schenkein J. (éd.), *Studies on the Organization of Conversational interaction*, New York, Academic Press. p. 155-172.
- LEVINSON S.C. (1979), « Activity types and language », *Linguistics*, vol. 17, n° 5, p. 365-399.
- LUHMANN N. (1979), *Trust and Power*, Chichester, John Wiley & Sons.
- LUHMANN N. (2001), « Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives », *Réseaux*, n° 108, ce numéro.
- LYNCH M. (1993), *Scientific Practice and Ordinary Action. Ethnomethodology and social studies of science*, Cambridge, Cambridge University press.

MAYNARD D.W. (1991), « Interaction and asymmetry in clinical discourse », *American Journal of Sociology*, vol. 97, n° 2, p. 448-495.

MAZELAND H. (1990), « "Yes", "no" and "mhm" variations in acknowledgement choices », in Conein B., Fornel M. de et Quéré L. (eds.), *Les formes de la conversation I*, Issy-les-Moulineaux, CNET, p. 251-282.

POLLNER M. (1979), « Explicative transactions. Making and managing meaning in traffic court », in Psathas G. (éd.), *Everyday Language. Studies in Ethnomethodology*, New York, Irvington publishers, p. 227-255.

POMERANTZ A. (1984), « Agreeing and disagreeing with assessments. Some features of preferred/dispreferred turn shapes », p. 57-101 in Atkinson J.M. et Heritage J. (éds.), *Structures of social action. Studies in conversational analysis*, Cambridge, Cambridge University press.

QUERE L. (1985), « L'argument sociologique de Garfinkel », *Problèmes d'épistémologie en sciences sociales*, n° 3, p. 100-137.

QUERE L. (1987), « Mise en place d'un ordre et mise en ordre des places. L'invitation comme événement conversationnel », *Lexique*, n° 5, p. 101-138.

QUERE L. (1991), « Construction de la relation et coordination de l'action dans la conversation », in Conein B., Fornel M. de et Quéré L. (éds.), *Les formes de la conversation II*, Issy-les-Moulineaux, CNET, p. 253-288.

QUERE L. (2001), *L'habitude : entre routines et arts de faire*, Paris, Centre d'études des mouvements sociaux (texte non publié).

QUERE L. et RELIEU M. (1997), *Les risques en situation d'incertitude*, Paris, Centre d'études des mouvements sociaux (texte non publié).

RELIEU M. et QUERE L. (1998), « Mobilité, perception et sécurité dans les espaces publics urbains. Comment se déplacer quand on ne voit plus les choses comme "tout le monde" ? », in Ansidei H. et al., *Les risques urbains. Acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, p. 91-120.

SACKS H. (1987), « On the preferences for agreement and contiguity in sequences in conversation », p. 54-69 in Button G. et Lee J.R.E. (éds.), *Talk and social organisation*, Clevedon, Multilingual matters.

SACKS H. (1992), *Lectures on conversation. I-II*, Oxford, Blackwell publishers.

SACKS H. et SCHEGLOFF E. A. (1979), « Two preferences in the organization of reference to persons in conversation and their interaction », p. 15-21 in Psathas G. (éd.), *Everyday language. Studies in ethnomethodology*, New York, Irvington publishers.

SACKS H., SCHEGLOFF E.A. et JEFFERSON G. (1974), « A simplest systematics for the organization of turn-taking for conversation », *Language*, vol. 50, n° 4, p. 696-735.

SCHEGLOFF E. A. (1982), « Discourse as an interactional achievement. Some uses of "uh huh" and other things that come between sentences », p. 71-93 in Tannen D. (éd.), *Analyzing discourse. Text and talk*, Washington, Georgetown University press.

SCHEGLOFF E.A. (1986), « The routine as achievement », *Human studies*, vol. 9, n° 2-3, p. 115-151.

SCHEGLOFF E. A. (1988), « On an actual virtual servo-mechanism for guessing bad news. A single case conjecture », *Social problems*, vol. 35, n° 4, p. 442-457.

SCHEGLOFF E.A. (1990 [1968]), « Sequencing in Conversational Openings », in Coulter J. (éd.), *Ethnomethodological sociology*, Aldershot, Edward Elgar, p. 254-352.

SCHEGLOFF E.A. (1992), « Repair after next turn. The last structurally provided defense of intersubjectivity in conversation », *American journal of sociology*, vol. 97, n° 5, p. 1295-1345.

SCHEGLOFF E. et SACKS H. (1973), « Opening up closings », *Semiotica*, vol. 8, n° 4, p. 289-327.

WATSON R. (1995), « Angoisse dans la 42^e rue », in Paperman P. et Ogien R. (éds.), *La couleur des pensées. (Raisons pratiques n° 6)*, p. 197-216, Paris, Editions EHES.

WATSON R. (2001), « Continuité et transformation de l'ethnométhodologie » in Fornel M. de, Ogien A. et Quéré L. (éds.), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, p. 17-29.

WIDMER J. (1992), « Goffman et Garfinkel. Cadres et organisation de l'expérience », *Langage et société*, n° 59, p. 13-46.

WITTGENSTEIN L. (1961 [1953]), *Tractatus logico-philosophicus* suivi de *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.